



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 102/2023
SÉANCE N° 5 DU 5 JUIN 2023

MOBILITÉ DURABLE – AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE SUBVENTION SUR L'AIDE À L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 18 h 13), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 40), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 18 h 37), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 30), Christine Dubois, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 18 h 57), Céline Loiseau, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

Était absent ou excusé

Christian Lefort.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Florian Bercault, Nadège Davoust a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 16 et jusqu'à 18 h 37), Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchar, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 9 juin 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023

MOBILITÉ DURABLE – AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE SUBVENTION SUR L'AIDE À L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2334-32 à L2334-39, L2334-42, R2334-19, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 166/2021 du bureau communautaire du 13 septembre 2021 autorisant les services à déposer un dossier de subvention sur l'aide à l'animation et la sensibilisation auprès du Département de la Mayenne,

Considérant que le département de Mayenne porte l'aide à l'accompagnement des projets d'animation et de sensibilisation afin de soutenir les territoires volontaires dans l'animation et la sensibilisation aux mobilités durables,

Que cette aide entre en adéquation avec la volonté de Laval Agglomération de sensibiliser les entreprises, écoles et habitants de son territoire à l'usage de modes de déplacements plus écologiques,

Après avis favorable de la commission mobilité,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve le plan de financement des actions prévues dans le plan d'action de sensibilisation aux mobilités durables et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de 15 000 €.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions et à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Bruno Bertier et Christine Dubois, en tant que conseillers départementaux, n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230605-S05-BC-102-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne : 13-06-23